

CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DU 10 DECEMBRE 2022

COMPTE RENDU

Le 10 décembre 2022, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

Présents: Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Fabien THEVENOUX

Absents excusés : Nolwenn GALMARD, Thierry LASSAUZÉ, Yannick SOURIOU

Procurations : Thierry LASSAUZÉ à Fabien THEVENOUX, Yannick SOURIOU à Véronique PAULMIER

Secrétaire de séance : Christelle CHABOT

LE CONSEIL MUNICIPAL:

PREND ACTE de la décision du Maire n° 7 dans le cadre de ses délégations portant sur l'attribution du marché de désamiantage à la Sté EQUILIBRE ENVIRONNEMENT sise à Roussillon (Isère) pour la somme de 17 500,00 € HT; l'opération ayant eu lieu sur le bâtiment tertiaire au 15 rue Marx Dormoy.

ACCEPTE de réviser l'attribution de compensation versée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, par suite du transfert des compétences écoles et voirie et **FIXE** la part annuelle à 245 037,00 € dès le 1^{er} janvier 2023.

DECIDE d'attribuer une subvention de 300,00 € à l'association « L'Amicale des Bambinos » sur le budget 2022, afin de participer aux frais d'animation lors du dernier Marché de Noël organisé conjointement avec la municipalité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 200,00 € à la Maison Familiale Rurale de Limoise accueillant au cours de l'année scolaire 2022/2023 deux élèves cérillois ; celle-ci sera versée sur le prochain budget.

APPROUVE la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet et la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE de recruter 4 agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population du 4 janvier 2023 au 18 février 2023.

DECIDE d'approuver le projet de bail des locaux administratifs occupés principalement par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2023, en remplacement du bail établi en 2005 devenu obsolète.

APPROUVE la décision de résiliation du marché de travaux d'extension de la Maison Médicale et de la création de la Maison France Services sur le lot n° 7 attribué à la Sté LE MENUISIER DE MONTLUCON, à la suite d'un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire prononcé le 11 octobre 2022.

Cérilly, le 19 décembre 2022

Le Maire,